

AR PREFECTURE

017-200041523-20200708-DEC309_2020-AU
Reçu le 08/07/2020

H A U T E

Subventions



SAINTONGE

Décision n° 309 /2020

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Dans le cadre du développement de l'éco-mobilité, il est prévu d'organiser la Fête des Véhicules du Futur les 4, 5 et 6 septembre 2020 avec, en exclusivité pour cette 10^{ème} édition : la présentation du nouveau véhicule électrique pour les stages et évènementiels sur circuit de Beltoise e-technology et une journée supplémentaire dédiée aux véhicules professionnels (flottes de voitures, utilitaires, véhicules d'espaces verts ...).

Le coût de cette opération est estimé à 50 000 € HT et est susceptible de bénéficier d'une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine de 40% et des fonds européens au titre de LEADER à hauteur de 40%. Le Président décide de solliciter une aide sur la base d'une dépense subventionnable de 50 000 € HT :

- de la Région Nouvelle Aquitaine de 40% soit 20 000€
- du programme LEADER de 40% soit 20 000€
- autofinancement de 20% soit 10 000€

Fait à Jonzac,

Le

08 JUIL. 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge